

Nombre de Conseillers :

VIII-2025-4

En exercice **17**
Présents **13**
Pouvoirs **0**
Votants **13**

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Frédérique
GAUVAIN, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : dix septembre deux
mille vingt-cinq
-article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut
faire l'objet, dans un délai de
deux mois à compter de sa
publication et/ou notification,
d'un recours contentieux par
courrier adressé au Tribunal
Administratif de Rennes 3,
Contour de la Motte, CS 44416,
35044 RENNES Cedex, ou par
l'application Télérecours
Citoyens accessible à partir du
site www.telerecours.fr

PRESENTS : F.GAUVAIN - J.C.VERDONCK - C.LECLERC - P.L.KERINO -
P.DRUELLES - J.SAUVAGET - C.TRICOIRE - V.ADAM-MOISSON - S.LE
DAMANY - O.DENFER - I.RONDOT - C.PELLISSIER - B.DE RENEVILLE
ABSENTS : C.GUEROUARD - B.LAURENT - I.LEFRANC - A.HUET
POUVOIRS :

Les conseillers présents représentant la majorité des
membres en exercice, il a été procédé à la nomination de
Monsieur Pierre-Loïc KERINO, secrétaire de séance.

Objet: Approbation du plan de réception des déchets du port de Port-Navalo.

Le plan de réception et de traitement des déchets est un document essentiel pour tous les usagers du port de Port Navalo, car il fournit des informations sur les mesures prises par la commune concernant la collecte des déchets et des résidus du port, ainsi que les services disponibles et leurs modalités d'utilisation. Ce plan doit prendre en considération la taille du port et les différentes catégories de navires qui y font escale.

Ce plan de réception décrit le port, les services présents et les types de déchets traités.
La capacité de réception des déchets est également précisée ainsi que les procédures de collectes des déchets d'exploitation.

Les usagers ont librement accès aux infrastructures de réception et de traitement des déchets. Les frais de fonctionnement de ces équipements sont compris dans la location du poste d'amarrage tout comme l'utilisation de la cale et de l'aire de carénage.
Ce plan de réception des déchets a été présenté en commission affaires maritimes du 17 septembre 2025.

*Vu le code des transports, notamment ses articles L. 5334-9-1 et R. 5334-6-3 ;
Vu le code des ports maritimes, notamment son article R*121-2 ;
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 11 août 2022 relatif aux opérations de dépôt de déchets dans les ports ;*

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

- de valider ce plan de réception des déchets du port de Port-Navalo annexé.

Fait et délibéré à ARZON, le 18 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le **29 SEP. 2025**

ID : 056-215600057-20250918-VIII_2025_4-DE

La Présidente,


Frédérique GAUVAIN



Le Secrétaire de séance,


Pierre-Loïc KERINO

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire,

Publié, affiché le **29 SEP. 2025**

Transmis au représentant de l'état le **29 SEP. 2025**

Le Maire,


Frédérique GAUVAIN





ARZON
PORTS ET MOUILLAGES

**Plan de réception et de traitement des
déchets d'exploitation du port de Port-
Navalo**

Table des matières

1) Généralités	3
1.1) Objet du Plan.....	3
1.2) Législation applicable	3
2) Evaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires.....	3
2.1) Présentation du Port de Port-Navalo	3
2.2) Déchets d'exploitation et résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement le port	5
2.2.1) Déchets solides.....	5
2.2.2) Déchets liquides	5
3) Type et capacité des installations de réception portuaires.....	5
3.1) Installations pour les déchets solides.....	5
3.2) Installations pour les déchets liquides	5
4) Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation	7
4.1) Entreprises et collectivités chargées des collectes.....	7
5) Tarification	7
6) Procédure de signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception.....	8
7) Procédure de consultation permanente.....	8
8) Coordonnées des personnes chargées de la mise en œuvre et du suivi.....	8
9) Informations pratiques	Erreur ! Signet non défini.

1) Généralités

1.1) Objet du Plan

Le plan de réception et de traitement des déchets est un document essentiel pour tous les usagers du port, car il fournit des informations sur les mesures prises par le gestionnaire concernant la collecte des déchets et des résidus, ainsi que les services disponibles et leurs modalités d'utilisation. Ce plan doit prendre en considération la taille du port et les différentes catégories de navires qui y font escale.

1.2) Législation applicable

La directive 2000/59/CE, en lien avec la convention MARPOL, a pour but de renforcer la protection de l'environnement marin en réduisant les rejets illégaux de déchets provenant des navires. Le décret n°2021-1166 associé à l'ordonnance n°2021-1165 transposent la directive (UE) 2019/883 relative aux installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires.

En application de ce décret, il est fait référence à l'arrêté ministériel du 11 août 2022 relatif aux opérations de dépôts de déchets dans les ports.

L'ensemble des ports est soumis à cette réglementation dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Assurer la mise à disposition d'installations adaptées pour la réception des déchets de l'ensemble des navires ;
- Exiger des navires relevant de la directive 2002/59/CE une obligation de notification préalable au port de leurs besoins en matière d'installations de réception ;
- Planifier et organiser la réception des déchets des navires ;
- Rendre obligatoire l'utilisation des infrastructures de réception des déchets des navires mises à disposition ;
- Tarification.

2) Evaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires

2.1) Présentation du Port de Port-Navalo

Situation administrative : le département du Morbihan est propriétaire du port de Port-Navalo et délègue la gestion à la commune d'Arzon.

Concédant : Conseil départemental du Morbihan
2 rue de Saint-Tropez
CS 82400
56009 VANNES CEDEX

Concessionnaire :
Commune d'Arzon
19 rue de la Poste
56640 ARZON

Adresse du port :
Rue du Général de Gaulle
56640 ARZON
Téléphone : +33 (0)2 97 53 82 12
portnavalo@arzon.fr

Responsable du service Ports et Mouillages d'Arzon : Stéphane TESSIER

Description du port :

La concession portuaire de Port-Navalo s'étend sur 25 hectares de plan d'eau et sur un espace de 10 450 m² à terre.

Le port est composé de 235 postes d'amarrages répartis selon les tailles des bateaux :

- 6 bateaux de + 10 m
- 37 bateaux de 8 à 10 m
- 88 bateaux de 6 à 8 m
- 35 bateaux de - 6 m
- 68 bateaux moteurs de - 6 m sur traversières
- 1 tonne visiteur

Une partie de ces postes d'amarrages sont à sec à marée basse tandis que l'autre partie reste à flot pendant le cycle complet de la marée.

Port-Navalo est un port mixte accueillant à la fois des activités de plaisance, de pêche et de transport à passagers.

Services du port :

Les services assurés par le port sont les suivants :

- Une capitainerie pour l'accueil et l'information sur le port.
- Deux pontons équipés chacun d'une borne en eau et électricité en libre accès.
- Une station d'avitaillement en carburant détaxé (diesel et sans plomb) qui est réservée uniquement aux professionnels.
- Un espace manutention comprenant : une grue pour les bateaux de moins de 6 tonnes et une potence manuelle pour le matage et dématage des voiliers.
- Une aire technique pour uniquement pour les petits travaux d'entretien : changement d'hélice, changement d'anodes, montage d'accastillage, petits travaux de réparation.

Les opérations de carénage y sont interdites (nettoyage de coque, ponçage et peinture).

- Un tracteur permettant la mise à flot et la sortie des bateaux à partir de la cale.
- Une cale de mise à l'eau gratuite accessible à tous aux horaires d'ouverture du port de pleine mer jusqu'à mi-marée (utiliser 2 à 3 fois par semaine en période estivale).
- Une cale d'échouage pour tous les usagers du port.
- Un espace de rangement des annexes sur des râteliers verticaux sur le terre-plein portuaire.
- Des sanitaires : deux douches et quatre WC.
- Une zone de tri des déchets portuaires pour collecter les déchets d'exploitation des navires (huiles usagées, filtres à huiles, produits souillés).
- Un parking réservé aux usagers du port.

2.2) Déchets d'exploitation et résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement le port

2.2.1) Déchets solides

Déchets ménagers	Déchets produits par la vie à bord : déchets plastiques, emballages, papiers, carton etc...
Déchets industriels spéciaux	Issus des opérations d'entretien des navires : pots, chiffons, bidons souillés, filtres à huiles.
Déchets liés à l'activité de pêche	Filet, casiers, cordages, bouées, caisses

2.2.2) Déchets liquides

Huiles usagées	Huiles moteurs issues des vidanges
----------------	------------------------------------

3) Type et capacité des installations de réception portuaires

3.1) Installations pour les déchets solides

Type de déchets	Capacité des contenants
Ordures ménagères	Colonnes enterrées tri sélectif situées place Pouplier (à 250m du port)
Produits souillés	1 bac de 600 Litres
Bidons vides	2 bacs de 600 Litres chacun
Filtres usagés	1 fût métallique de 200 Litres

3.2) Installations pour les déchets liquides

Type de déchets	Capacité des contenants
Huiles usagées	Cuve de 1000 L

4) Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation

Entreprise chargée des collectes

Un opérateur privé, la société CHIMIREC intervient à la demande du port en fonction des besoins.

Une fois collectés, un tri est effectué entre les déchets valorisables qui seront lavés et recyclés (emballages, bidons...) et ceux qui seront immédiatement incinérés (matériaux souillés).

Les huiles stockées dans une cuve de 1000 litres sont également récupérées par la société CHIMIREC à la demande du port.

Chaque enlèvement donne lieu à la production d'un Bordereau de Suivi des Déchets dont les originaux sont conservés au port.

Par ailleurs, un registre de suivi des déchets dangereux est tenu à jour après chaque collecte.

REGISTRE DES DECHETS DANGEREUX - PORT NAVALO																							
Emetteur du BSD						Installation d'entreposage, de reconditionnement ou de transformation préalable du déchet (le cas échéant)					Transporteur				Installation de traitement final								
N° BSD	Date d'enlèvement	Désignation du déchet	Code nomenclature déchet	Quantité	Codes DIR	Nom	Adresse	N° SIRET	Date d'admission	Codes DIR	Nom	Adresse	N° SIREN	N° récépissé de déclaration préfectorale de transport	Nom	Adresse	N° SIRET	Date d'admission	Mode de traitement	Codes DIR	Date de traitement		
Où trouver l'information sur le BSD ?	Sur la copie du BSD réalisée au moment de la collecte					Sur la copie du BSD qui vous est envoyé lorsque le déchets est traité																	
	en haut	Cadre 8	Cadre 3	Cadre 3	Cadre 6	Cadre 2	Cadre 2 et 13			Cadre 13	Cadre 14	Transporteur 1 : cadre 8 Transporteur 2 : cadre 18 Transporteur 3 : cadre 20 Transporteur 4 : cadre 21				Cadre 10			Cadre 11				
	10/04/2024	20240410-1E5SRAPWV	10/04/2024	huiles noires	13 02 05*	0.99 tonne	R12	CHIMIREC	rue victor BASCH 56300 PONTIVY	3101884200064	11/04/2024	R12	CHIMIREC	rue victor BASCH 56300 PONTIVY	3101884200064	99016	CHIMIREC	rue victor BASCH 56300 PONTIVY	3101884200064	11/04/2024		R12	11/04/2024
	03/04/2024	20240403-F54FPAK7Z	03/04/2024	Matériels Souillés	15 02 02*	0.306 tonne	R12	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	04/04/2024	R12	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	99016	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	04/04/2024		R12	04/04/2024
	03/04/2024	20240403-006ZAT6A	03/04/2024	Filtres Huiles/Carburants	16 01 01*	0.15 tonne	R12	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	04/04/2024	R12	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	99016	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	04/04/2024		R12	04/04/2024
	10/11/2023	20231110-10XMQVQR	10/11/2024	Eaux Hydrocarbures	16 07 06*	0.5 tonne	D13	SARP OISIS OUEST	rue Stanislas Dupuy de Lome 56000 VANNES	46420001300645	10/11/2023	D13	SARP OISIS OUEST	rue Stanislas Dupuy de Lome 56000 VANNES	46420001300645	T1031112	SORED	rue du camp d'aviation CS9001 44200 SAINT VAUD	333202761000659	20/11/2023	D9	D13	20/11/2023
	10/11/2023	20231110-10XWVGSN4	10/11/2024	Eaux+ Hydrocarbures	13 05 02*	0.5 tonne	R13	SARP OISIS OUEST	rue Stanislas Dupuy de Lome 56000 VANNES	46420001300645	10/11/2024	R13	SARP OISIS OUEST	rue Stanislas Dupuy de Lome 56000 VANNES	46420001300645	T1031112	SUEZ CHEMICALS	LD Boulter 16400 OROLLES	4445484000163	20/11/2023	R1	R13	20/11/2024
	12/06/2023	20230612-BEYH06VHT	12/06/2023	Matériels Souillés	15 02 02*	0.306 tonne	R12	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	12/06/2023	R12	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	99016	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	13/06/2023		R12	13/06/2023
	20/01/2025	20250116-JAV96V828	20/01/2025	Matériels Souillés	15 02 02*	0.306 tonne	R12	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	20/01/2025	R12	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	99016	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	20/01/2025		R12	21/01/2025
	20/01/2025	20250116-452W6GHP	20/01/2025	Filtres Huiles/Carburants	16 01 01*	0.15 tonne	R12	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	20/01/2025	R12	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	99016	CHIMIREC	ZA de MESALBERT 35133 JAVENE	3101884200031	20/01/2025		R12	21/01/2025
04/02/2025	20250203-M0G2SY02C	04/02/2025	huiles noires	13 02 05*	0.99 tonne	R12	CHIMIREC	6 rue du nouveau bèle 44470 CARQUEFOU	31018842000122	04/02/2025	R12	CHIMIREC	6 rue du nouveau bèle 44470 CARQUEFOU	31018842000122	99016	CHIMIREC	6 rue du nouveau bèle 44470 CARQUEFOU	31018842000122	04/02/2025		R12	04/02/2025	

Volume des déchets industriels collectés par l'entreprise CHIMIREC :

- **2024** : Huiles 1 tonne ; Filtres 0.15 tonne ; Matériels Souillés 0.300 tonne
- **2025** : Huiles 1.71 tonne ; Filtres 0.15 tonne ; Matériels Souillés 0.306 tonnes

5) Tarification

Les usagers ont librement accès aux infrastructures de réception et de traitement des déchets. Les frais de fonctionnement de ces équipements sont compris dans la location du poste d'amarrage tout comme l'utilisation de la cale et de l'aire de carénage.

6) Procédure de signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception

En cas de dysfonctionnement des équipements portuaires, les usagers sont invités à prendre contact avec le bureau du port. Un contrôle visuel et régulier des installations est réalisé par le personnel portuaire.

Les insuffisances peuvent être signalées à tout moment au personnel de la Capitainerie de Port Navalo du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h de septembre à juin, et du lundi au dimanche de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h en juillet et août.

7) Procédure de consultation permanente

- mise à jour du plan de réception et de traitement des déchets portuaires
- mise à disposition de nouveaux équipements de collecte pour favoriser le tri et la valorisation des déchets issus de l'exploitation des navires.

8) Coordonnées des personnes chargées de la mise en œuvre et du suivi

Le suivi de la gestion des déchets dans l'enceinte portuaire est assuré par le service Ports et Mouillages d'Arzon dont le responsable est Stéphane TESSIER.

Rue du Général de Gaulle
56640 ARZON
Téléphone : +33 (0)2 97 53 82 12
portnavalo@arzon.fr

Coordonnées des prestataires chargés de la collecte des déchets sur le port de Port-Navalo.

Nom	Adresse	Coordonnées
CHIMIREC	ZA de MESAUBERT 35133 JAVENE	Téléphone : 02 99 94 86 00

Arzon, le

Le Maire,

Frédérique GAUVAIN